



Communiqué de presse

Lons-le-Saunier le

Sécheresse 2019 Dégrèvement de la taxe foncière sur les propriétés non bâties

La sécheresse sévère qui a affecté le département du Jura depuis plusieurs mois a perturbé de façon importante l'activité agricole, principalement en ce qui concerne la production des prairies.

Au vu de ce constat, afin de venir en aide aux agriculteurs concernés, il a été décidé de mettre en place une procédure de dégrèvement de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) dans la partie la plus touchée du département.

Cette baisse forfaitaire, réalisée sous la forme d'un **dégrèvement d'office** automatiquement imputé sur le montant de la taxe à payer, sera mis en place par les services des Finances publiques du Jura et ne nécessitera aucune démarche particulière de la part des exploitants agricoles concernés.

Ainsi, les propriétaires de terres agricoles de la zone fourragère « Plaine, Bresse et vignoble » classifiées comme « prairies » dans les relevés cadastraux bénéficieront d'un dégrèvement automatique de la TFPNB selon le taux ci-dessous, retenu après expertise de la DDT du Jura :

Zone fourragère	Dégrèvement sur prairies	Nombre de communes
Plaine, Bresse et vignoble	30%	256

La carte de répartition des communes du Jura selon les zones fourragères est consultable sur le site Internet de l'État : <http://www.jura.gouv.fr>



Préfecture du
jura



Conformément à l'article L 411-24 du Code rural et de la pêche maritime, le bailleur bénéficiant de ce dégrèvement doit obligatoirement en faire bénéficier le fermier en en déduisant le montant du fermage.

A ce titre, la liste des parcelles faisant l'objet du dégrèvement sera consultable en mairie.

Les propriétaires ayant déjà reçu leur avis d'imposition TFPNB, à payer avant le 15 octobre 2019, et qui ne tient pas compte de ce dégrèvement, bénéficieront prochainement d'une **restitution** qui leur sera notifiée par courrier.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter la direction départementale des finances publiques ou la direction départementale des territoires :

DDFIP du Jura – Pôle gestion fiscale

8, avenue Thurel BP 640

39021 Lons le Saunier Cedex.

Tél. : 03.84.35.15.00

ddfip39.gestionfiscale@dgifp.finances.gouv.fr

DDT du Jura - Service d'économie agricole

Rue du curé Marion BP 50356

39015 Lons le Saunier Cedex.

Tél. : 03.84.86.80.00

ddt-sea@jura.gouv.fr



Préfecture du
jura

